



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

COMPTE RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 16 JUILLET 2007

En vertu de l'article L 2121-17 du CGCT, le report de la séance du 12 juillet a été décidé au 16 juillet 2007.

Etaient présents : M.THOUVENIN, E.DUPONT, P.LEPEE, G.BELFORT

Absents excusés : C.CLERC, pouvoir à M. THOUVENIN
G.TILMANN, pouvoir à E.DUPONT
M.PEREL, pouvoir à P.LEPEE
E.NIVET, pouvoir à G.BELFORT
P.PANNETIER

Absents non excusés : P.BERQUET, JFGUTHMANN, T.BOUIGES, A.ROBLIN,
C.RIGAL

Secrétaire de séance : P.LEPEE

20h30 : HUIS CLOS

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer de droit de préemption urbain sur les biens présentés par notaire et situé à l'adresse suivante :

- 44 rue de la Perruche

SEANCE PUBLIQUE

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 juin 2007 est approuvé à l'unanimité .

1/ Centre de Loisirs Sans Hébergement : attribution de la Délégation de service public

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition de la commission de délégation de service public d'attribution de la Délégation de Service Public du centre de loisirs et accueils périscolaires à l'association IFAC 78, pour une subvention communale d'un total de 113 947.66 €.

La proposition inclut une nouvelle prestation, destinée aux enfants entre 13 et 17 ans.

2/ Proposition de modification des tarifs du Centre de loisirs et périscolaires:

A la majorité (abstention : E.NIVET) le conseil municipal adopte les nouveaux tarifs, effectifs au 20 août 2007 :

Activité	Tarif actuel	Nouveau tarif	Augmentation
Centre de loisirs	13.72 €	13.99€	2%
Garderie du matin	1.54€	1.57€	2%
Garderie du soir	3.09€	3.15€	2%
Cantine (prix du repas)	3.12€	3.20€	2.5%
Club 8/12	0€	5€	Sans objet
Club ados	0€	5€	Sans objet

L'effort social consenti par la commune est d'environ 60%.

3/ Cantine scolaire : autorisation donnée au maire de demander toutes subventions à toutes autorités compétentes pour l'équipement de la cantine scolaire (meubles de restauration et meubles techniques)

A la majorité (abstention : M.PEREL) , le conseil municipal autorise le maire à demander à toutes autorités compétentes les subventions relatives à l'équipement mobilier de la cantine scolaire.

4/ Programme Triennal de voirie 2006/2007/2008

A la majorité (abstention : M.PEREL) , le conseil municipal décide de demander une subvention au Conseil Général des Yvelines au titre du programme triennal de voirie 2006 / 2007 / 2008.

5/ Avenant au marché de construction de la cantine scolaire

A la majorité (abstention : E.NIVET, M. PEREL , P.LEPEE) , l'avenant au marché de construction de la cantine scolaire d'un montant total de 9 804.00€, et correspondant à la pose d'un châssis entre deux salles de préparation, ainsi qu'à la pose d'un coffret de compteur dit « tarif jaune » , (soit un montant supérieur à 5% du marché total HT) est adopté par le conseil municipal.

Questions diverses

La parole est donnée au public.

La séance est levée à 22h00.

Pour le maire empêché

Le maire adjoint aux affaires scolaires et sociales

Monique THOUVENIN